

VAL'HOR encourage les bonnes pratiques en horticulture

Pour donner suite à la parution de plusieurs dossiers relatifs aux conditions de production des fleurs dans la presse grand public, dont le dernier en date a fait la couverture du magazine Télérama (n°3592 du 14/11/2018), l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, rappelle qu'une offre de végétaux cultivés localement, dans le respect de l'environnement, est disponible.

« Nous avons échangé avec la journaliste de Télérama pour lui faire part de notre surprise sur le titre de l'article et l'image qu'il s'en dégage. Elle nous a assuré qu'elle pourrait refaire un sujet et valoriser les bonnes pratiques d'un nombre croissant de professionnels du végétal, producteurs, mais aussi commerçants, distributeurs, paysagistes concepteurs et jardiniers paysagistes ».

Mikaël Mercier, Président de VAL'HOR

Plus de 35 % des surfaces horticoles cultivées par des entreprises éco-certifiées

Convaincue par la nécessité de proposer une offre éco-responsable aux consommateurs et aux collectivités, VAL'HOR a créé en 2011, dans le contexte du Grenelle de l'environnement, la certification horticole française environnementale et sociale « **Plante Bleue** ». Cette certification est reconnue officiellement depuis 2012 par les pouvoirs publics. Le nombre d'entreprises certifiées est croissant et atteint 204 à ce jour. Ces entreprises représentent une surface d'exploitation de 5 175 ha, soit 35 % des surfaces horticoles. Ce pourcentage est une performance comparé à d'autres secteurs agricoles et ne cesse d'augmenter. A cela s'ajoute les entreprises engagées dans d'autres démarches bénéficiant d'une reconnaissance dans la filière professionnelle, notamment la certification environnementale internationale MPS qui compte 95 entreprises françaises.

Ces végétaux cultivés par des entreprises éco-certifiées sont commercialisés sous la marque « **Fleurs de France** », créée en 2014 sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture.

De nombreux programmes d'expérimentation pour des techniques de production respectueuses de l'environnement

VAL'HOR soutient l'innovation sur le sujet et notamment les programmes suivants, menés par l'Institut qualifié de l'horticulture, ASTREDHOR : « accompagner les changement des pratiques en horticulture en incluant de nouvelles tactiques et stratégies en PBI (Production Biologique Intégrée) », « biotisation des substrats », « serres et énergies, retours d'expériences, étude des conduites climatiques économes en énergie en production de fleurs et plantes en pot sous abri », « protection biologique intégrée en extérieur ».

En juillet 2018, l'Institut a publié un guide issu de ses travaux : « Méthodes alternatives en protection des plantes » afin d'accompagner les professionnels dans un contexte de réduction, voire d'interdiction d'usage des pesticides.

Une réglementation plus stricte en Europe qu'ailleurs

Les produits phytopharmaceutiques font l'objet d'une réglementation stricte en Europe, et de surcroît en France, pour leur mise en marché comme pour leur utilisation, en comparaison à d'autres pays importateurs. VAL'HOR soutient auprès du ministère de l'Agriculture l'identification de l'origine des arbres, des plantes, des fleurs, comme c'est le cas pour les autres produits de l'agriculture, tels que les fruits et légumes.

« Nous sommes convaincus qu'on ne pourra pas vendre du végétal sans avoir une démarche globale éco-responsable. Le consommateur, citoyen, est sensible au respect de l'environnement et à la traçabilité des produits. Pour le séduire avec des produits vivants et naturels, nous nous devons d'être transparents et exemplaires, pour lui faire bénéficier de tous les bienfaits du végétal. » Mikaël Mercier, Président de VAL'HOR

Pour aller plus loin : www.plantebleue.fr / www.my-mps.com / www.labelfleursdefrance.fr

ASTREDHOR, 2018. Guide technique sur les méthodes alternatives en protection des plantes. 144 p. [En ligne](#).



VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 53 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170 000 emplois. Elle rassemble les organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticoles, ainsi que du paysage et du jardin. www.valhor.fr